



CHARTRE PARENTS & ENFANTS

Montapatte est un dispositif d'accompagnement scolaire à pied pour les élèves du groupe scolaire de Montamisé. Créé en 2010 (sous le pilotage de l'Association des Parents d'Elèves, avec le soutien de Grand Poitiers et de la Mairie de Montamisé), il est assuré par un groupe de parents bénévoles. Il fonctionne comme un bus scolaire, avec des horaires et des trajets fixes. Les enfants respectent l'horaire établi.

L'enfant devra se trouver au lieu de rendez-vous fixé à l'heure convenue.

Le groupe n'attend pas l'enfant en retard.

ENGAGEMENTS

Nous, parents, sommes responsables de notre enfant jusqu'à l'arrivée du Montapatte à l'arrêt. L'enfant est couvert par notre assurance responsabilité civile familiale. Nous restons seuls responsables du comportement de notre enfant pendant le trajet (les accompagnateurs sont couverts par l'assurance souscrite par l'association).

Les accompagnateurs responsables ont autorité sur le groupe pour en assurer la sécurité. Ils sont nos premiers interlocuteurs pour tout problème qui pourrait se poser.

Nous autorisons les accompagnateurs à amener et à reprendre (dans sa classe si besoin) notre enfant.

Moi, l'enfant, je m'engage à respecter les six règles d'or établies ci-dessous dans le but de garantir la sécurité du groupe :

- 1) Je m'équipe en fonction du temps (sans parapluie) et je porte mon gilet fluorescent.
- 2) J'attends à mon arrêt jusqu'à ce que l'accompagnateur m'accueille dans le groupe.
- 3) J'écoute ce que les accompagnateurs me disent et je leur obéis.
- 4) Je me mets 2 par 2 en formant un groupe compact.
- 5) Je marche calmement, sans gêner les autres, en gardant ma place dans le groupe pendant tout le trajet. *Je ne cours jamais.*
- 6) Je m'engage à ne pas surcharger mon sac et à le porter pendant tout le trajet (les accompagnateurs de Montapatte essayeront de soulager les plus petits du matériel encombrant, mais ils n'ont que 2 bras...).

Nota : L'organisateur peut exclure de Montapatte un enfant perturbateur après explications et information écrite aux parents.

Les responsables de l'enfant s'engagent à renouveler le matériel fourni par Montapatte (le gilet fluorescent) en cas de perte ou de dégradation.

Inscription et engagement des parents et de l'enfant

Le(s) soussigné(s) (père/mère) :

domicilié(s) à l'adresse :

Téléphone fixe : Portable :

Adresse électronique consultée au moins 1 fois tous les 2 jours :
(très important pour la bonne circulation des informations)

.....

ECRIRE EN MAJUSCULE

responsables légaux de NOM et Prénom de l'enfant :

Age : Classe : Nom de l'enseignant(e) :

autorise(nt) les accompagnateurs du dispositif Montapatte à prendre en charge notre fils/fille conformément à la fiche d'inscription jointe.

Circuit (cochez la case qui vous correspond) :	Arrêt (se référer au plan de la ligne) :
<input type="checkbox"/> Chesnaie <input type="checkbox"/> Gravière

Les accompagnateurs Montapatte sont notamment autorisés à déposer et récupérer notre enfant à la sortie de l'école et si besoin et en accord avec son enseignant(e), jusque dans la classe.

Une fois confié aux accompagnateurs Montapatte, notre enfant sera sous leur responsabilité.

Rappel horaires : Maternelle = 16h10 en semaine et 11h55 le mercredi ; Elémentaire = 16h15 en semaine et 12h le mercredi.

En cas d'intempéries (fortes pluies, neige, ...) pendant le trajet, j'autorise les accompagnateurs Montapatte à prendre toutes les décisions les plus adaptées pour la sécurité et le confort du groupe (notamment usage de véhicules personnels pour assurer le trajet).

Sur le chemin du retour, si je ne suis pas présent à l'arrêt (cochez l'option souhaitée),

j'autorise mon enfant à rentrer seul(e) à la maison depuis l'arrêt

j'autorise les accompagnateurs à ramener mon enfant à la garderie.

Les parents et l'enfant s'engagent à respecter les règles de la charte, établies dans le but de garantir la sécurité des participants et de préserver les avantages de la marche à pied comme déplacement.

Pièces à fournir obligatoirement au moment de l'inscription :

une photo récente de l'enfant.

Rq : cette photo peut être adressée par mail (format jpeg) à : montapatte@gmail.com

une attestation d'assurance.

Le(s) soussigné(s) autorise(nt) l'utilisation de la photo de l'enfant par les accompagnateurs de Montapatte.

Fait à Montamisé, le

Signature de l'organisateur

Signature des parents

Signature de l'enfant